

Autorisation de participation du mineur

Concours de courts métrages jeunes 2027

Festival Carbone fait son cinéma du 26 février au 7 mars

À remplir pour chaque réalisateur ou coréalisateur mineur. Joindre la notice commune à ce formulaire et en conserver une copie.

Titre du film

Nom et prénom du jeune

Date de naissance

Commune de résidence

Autorisation

Je soussigné, ou nous soussignés, titulaire(s) de l'autorité parentale sur le jeune désigné ci-dessus, autorise/autorisons sa participation à ce concours organisé par Ciné Carbone. Nous avons pris connaissance du règlement et acceptons les conditions de participation pour le mineur.

Nous attestons qu'il aura moins de 20 ans le 20 février 2027 et qu'il réside dans l'une des communes admises. Nous veillons à ce que le tournage respecte sa sécurité et prévoyons l'accompagnement adapté à son âge et à l'activité.

Cette autorisation concerne la participation au concours. Elle ne remplace ni l'accord relatif à son image et à sa voix s'il apparaît dans le film, ni l'autorisation de projection pour ses droits d'auteur.

Les titulaires de l'autorité parentale signent. En cas d'exercice exclusif, un seul signe et l'indique.

Signataire 1 nom et qualité

Signataire 2 nom et qualité si nécessaire

Courriel de contact des signataires

Fait à

Le

Signature 1

Signature 2 si nécessaire

Accord du jeune

Le projet et le concours m'ont été expliqués et je souhaite participer.

Prénom et signature si le jeune peut signer :

Ciné Carbone traite ces données pour gérer le concours et les accords. Lire la notice commune jointe avant de signer.
Contact : cinecarbone.festival@gmail.com.

Autorisation relative à l'image et à la voix

Concours de courts métrages jeunes 2027

Festival Carbonne fait son cinéma du 26 février au 7 mars

Une fiche par personne reconnaissable à l'image ou à la voix. À signer avant le tournage, avec la notice commune jointe. Cette fiche concerne aussi sa prestation, le cas échéant.

Titre du film

Réalisateur ou coréalisateurs bénéficiaires

Personne filmée ou enregistrée nom et prénom

Statut : [] majeure [] mineure Date de naissance si mineure :

Scène ou rôle et dates du tournage

Usages autorisés

J'autorise, pour moi-même ou pour le mineur identifié ci-dessus, l'équipe de réalisation désignée à enregistrer l'image, la voix et, le cas échéant, la prestation, puis à les intégrer et reproduire dans ce film. Le montage doit respecter la dignité de la personne et le contexte présenté.

J'autorise Ciné Carbonne à reproduire le fichier pour sa préparation technique, à le montrer en privé aux quatre bénévoles habilités et aux deux jurys, puis, si le film est sélectionné, à le projeter au cinéma Ciné Carbonne, Centre socioculturel du Bois de Castres, 5 route de Lacaugne, 31390 Carbonne, du 26 février au 7 mars 2027. Ces autorisations sont gratuites et limitées à ce concours, à compter de la signature.

Aucune publication sur internet ou les réseaux sociaux, ni projection hors de ce cadre, n'est autorisée. Tout nouvel usage nécessite un accord distinct. Après le festival, les copies de travail de Ciné Carbonne ne sont plus diffusées et sont supprimées au plus tard le 7 mars 2028. Les modalités de retrait du consentement figurent dans la notice jointe.

Si la personne est majeure, elle signe elle-même. Si elle est mineure, les titulaires de l'autorité parentale signent ; en cas d'exercice exclusif, un seul signe et l'indique.

Signataire 1 nom et qualité

Signataire 2 nom et qualité si nécessaire

Courriel de contact des signataires

Fait à

Le

Signature 1

Signature 2 si nécessaire

Pour un mineur : le projet lui a été expliqué selon son âge et sa maturité et son avis a été recueilli. Prénom et signature s'il peut signer :

Ciné Carbonne traite ces données pour gérer le concours et les accords. Lire la notice commune jointe avant de signer.
Contact : cinecarbonne.festival@gmail.com.

Autorisation de projection du film

Concours de courts métrages jeunes 2027

Festival Carbonne fait son cinéma du 26 février au 7 mars

Une fiche par auteur, coauteur ou autre titulaire de droits sur le film. Pour un mineur, faire également signer ses représentants légaux. Joindre la notice commune et conserver une copie.

Titre du film et version du fichier

Nom et prénom du titulaire des droits

Qualité et contribution au film

Nom ou pseudonyme à créditer

Droits accordés à Ciné Carbonne

Je conserve mes droits et accorde gratuitement, sans exclusivité, à Ciné Carbonne les deux autorisations suivantes, dans la limite des droits dont je suis titulaire. Pour un mineur, cette déclaration est donnée avec l'accord de ses représentants légaux signataires.

Reproduction : copier le fichier et convertir son format pour la préparation technique du concours et les visionnages autorisés. Aucun remontage artistique n'est permis sans nouvel accord ; l'œuvre et ses crédits doivent être respectés.

Représentation : montrer le film en privé à l'organisation et aux deux jurys, puis, s'il est sélectionné, le projeter avant les films du festival au cinéma Ciné Carbonne, Centre socioculturel du Bois de Castres, 5 route de Lacaugne, 31390 Carbonne, du 26 février au 7 mars 2027. L'autorisation prend effet au dépôt du film ; les projections cessent à la clôture du festival.

Les copies de travail conservées après le festival ne sont plus diffusées et sont supprimées au plus tard le 7 mars 2028. Le titre et les noms de crédit peuvent figurer au programme papier et être annoncés aux séances et au palmarès. Toute mise en ligne du film, d'extraits ou d'images, ou toute autre projection, nécessite un accord écrit distinct.

Ma signature n'engage que mes propres droits. Elle ne remplace pas les accords des autres auteurs, les licences des musiques ou images utilisées, ni les autorisations des personnes filmées.

Si la personne est majeure, elle signe elle-même. Si elle est mineure, les titulaires de l'autorité parentale signent ; en cas d'exercice exclusif, un seul signe et l'indique.

Signataire 1 nom et qualité

Signataire 2 nom et qualité si nécessaire

Courriel de contact des signataires

Fait à

Le

Signature 1

Signature 2 si nécessaire

Signature de l'auteur mineur s'il peut signer :

Ciné Carbonne traite ces données pour gérer le concours et les accords. Lire la notice commune jointe avant de signer.
Contact : cinecarbonne.festival@gmail.com.

Notice sur les données personnelles

Concours de courts métrages jeunes 2027

Festival Carbonne fait son cinéma du 26 février au 7 mars

Cette notice accompagne chacun des trois formulaires. Elle doit être remise aux participants, aux personnes filmées et aux représentants légaux avant la signature. Conserver une copie du formulaire signé et de cette notice.

Responsable et contact

Ciné Carbonne, Centre socioculturel du Bois de Castres, 5 route de Lacaugne, 31390 Carbonne.
Questions et exercice des droits : cinecarbonne.festival@gmail.com.

Données recueillies et usages

Les renseignements d'identité, d'âge, de résidence, de contact, les informations sur le film et les signatures sont utilisés pour vérifier l'admission, gérer le concours et établir les accords. Remplir les champs correspondant à sa situation ; le pseudonyme est facultatif et le deuxième signataire n'est requis que si la situation le nécessite. Une autorisation incomplète ne permet pas de valider la participation ou l'utilisation concernée.

La gestion des inscriptions et des accords de projection repose sur l'exécution du règlement et des autorisations. L'utilisation de l'image et de la voix repose sur le consentement. La conservation restreinte des preuves d'accord repose sur l'intérêt légitime de Ciné Carbonne à défendre ses droits en cas de contestation.

Accès et outils utilisés

Les dossiers sont stockés sur l'ordinateur de l'association et accessibles aux quatre bénévoles chargés de la préparation des films. Les jurys ne reçoivent ni coordonnées privées ni autorisations parentales. Le public voit uniquement les films sélectionnés et les crédits autorisés.

La réception par courriel utilise Gmail, service de Google. Google indique pouvoir traiter des données sur des serveurs situés hors du pays de résidence, avec les mécanismes de transfert décrits dans sa politique : <https://policies.google.com/privacy?hl=fr>. Le stockage local après réception ne supprime pas les copies présentes dans la messagerie. Un éventuel service de transfert choisi pour envoyer le film applique ses propres conditions.

Durées de conservation

Les dossiers courants, les copies de travail, les autorisations signées et les autres preuves d'accord détenus par Ciné Carbonne sont conservés au maximum 12 mois après la clôture du festival, puis supprimés au plus tard le 7 mars 2028, y compris dans sa messagerie et ses sauvegardes. Après la clôture du concours, les preuves d'accord sont archivées séparément et avec accès restreint jusqu'à cette échéance. En cas de litige en cours, seules les pièces nécessaires à son traitement peuvent être conservées plus longtemps, pendant la durée nécessaire à sa résolution. Cet archivage ne permet aucune nouvelle exploitation du film.

Vos droits

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la limitation des données et, lorsque les conditions s'appliquent, leur portabilité. Vous pouvez vous opposer à un traitement fondé sur l'intérêt légitime et retirer votre consentement pour l'avenir sans remettre en cause les usages antérieurs licites. Un retrait relatif à l'image ou à la voix peut rendre impossible une projection future ; contactez rapidement le concours pour l'examiner. Vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur www.cnil.fr.